

## Titre : Interdire les méga plateformes logistiques

Le 3 juillet 2020, les élu.e.s de la région votaient une motion contre les plateformes logistiques des géants du e-commerce en rappelant les ravages de ces infrastructures, nous citons des extraits de la délibération :

“Impacts environnementaux de ces implantations désastreux :

- Sur la biodiversité : écocide avec l’artificialisation des sols, le défrichement de zones naturelles, forestières et agricoles, la destruction de zones humides... ;
- Sur la qualité de l’air et les nuisances sonores : pollutions de l’air et sonores engendrées par l’augmentation importante du trafic routier, notamment des poids lourds mais aussi par l’augmentation du trafic aérien ;
- Sur le climat et la consommation des ressources : le type de e-commerce développé par ces géants est irresponsable et climaticide. Basé sur la surproduction de biens produits à l’autre bout de la planète et la consommation de masse, il est à l’origine d’un gaspillage insensé des ressources et d’émissions de gaz à effet de serre incompatibles avec la lutte contre le changement climatique.

Des impacts sociaux et économiques tout aussi importants. Les promesses de création de centaines d’emplois à court terme s’avèrent à l’arrivée bien moindre et en réalité ne sont qu’un leurre. Chaque implantation va entraîner la destruction de centaines voire de milliers d’autres emplois sur les territoires. On estime aujourd’hui que cette forme de commerce détruit deux emplois chaque fois qu’il en crée un. Des milliers d’emplois sont donc détruits ou gravement menacés et la crise sanitaire n’a fait qu’aggraver le phénomène.”

Par cette contribution et alors que la limitation de l’artificialisation des sols est renforcée au vue des objectifs de Zéro Artificialisation Nette, nous appelons à que cette motion soit inscrite dans le SRADDET en interdisant l’implantation de plateformes logistiques de plusieurs hectares sur des zones non artificialisées.

De tels projets de méga plateformes sont encore en cours, que ce soit à Coutras ou encore à Belin-Beliet avec la mise en danger d’une zone humide. Il est urgent d’arrêter de tels projets, le SRADDET est un outil qui doit être saisi.